

Module 8 - L'endettement

DOCUMENT 8-4

Les étapes pour rembourser des dettes

Étape 1 – Cesser d'utiliser le crédit

Si vous vous sentez incapable de gérer vos dettes, la première étape est de les empêcher de prendre de l'ampleur. Rangez vos cartes de crédit. Promettez-vous de ne pas payer vos achats avec une carte de crédit jusqu'à ce que vous ayez repris le contrôle de vos dettes.

Étape 2 – Recueillir les infos sur ma dette

Réunissez l'information sur vos dettes et votre compte. Pour chaque dette, inscrivez :

- › le montant total de la dette;
- › le paiement mensuel minimum;
- › le taux d'intérêt;
- › la période de remboursement.

Étape 3 – Retravailler mon budget

Examinez de près votre budget (vous en avez un, n'est-ce pas?). Pouvez-vous augmenter vos revenus ou diminuer vos dépenses? Tentez de retravailler votre budget pour libérer de l'argent et ainsi rembourser vos dettes.

Étape 4 – Négocier et consolider

Discutez directement avec vos créanciers pour voir si vous pouvez obtenir un taux d'intérêt plus bas sur votre dette ou combiner tous vos soldes pour les rembourser avec un prêt à un taux d'intérêt plus bas.

Étape 5 – Faire un plan de remboursement

En retravaillant votre budget, et en réduisant vos taux d'intérêt, vous êtes prêt à faire un plan de remboursement de vos dettes. La stratégie du remboursement en force est une façon d'organiser vos dettes par taux d'intérêt. Appliquez surtout vos paiements sur la dette ayant le taux le plus élevé. Faites les paiements minimums sur le reste. Lorsque le premier solde est remboursé, appliquez le même montant à la prochaine dette ayant le taux d'intérêt le plus élevé.

Continuez ainsi jusqu'à ce que toutes les dettes soient remboursées. Lentement, mais sûrement, vous vous sortirez de vos dettes. Si vous avez une série de petites dettes avec des taux d'intérêt similaires, remboursez les une à la fois et débarrassez-vous-en. N'oubliez pas de faire tous les paiements minimums.

Étape 6 – Respecter mon plan

Une fois que vous aurez décidé de vous sortir de l'endettement, le plus important est de respecter le plan que vous vous êtes établi. Pour ce faire, gardez un calendrier de toutes les échéances de vos paiements. Vous pouvez également organiser des paiements automatiques par l'intermédiaire de votre institution financière. Vous n'aurez donc pas à vous soucier autant d'effectuer vos paiements à temps. Cependant, vous devrez tout de même vous assurer que vous avez suffisamment d'argent pour couvrir les paiements.

Module 8 - L'endettement

DOCUMENT 8-4, suite

Aide professionnelle

Si vous avez essayé ces moyens de contrôler vos dettes et voyez que vous ne vous en sortez toujours pas, vous pouvez prendre en considération trois autres options : conseils en matière de crédit, proposition de consommateur ou faillite. Ces options ont des incidences à long terme sur votre cote de crédit. Vous devriez les éviter dans la mesure du possible et essayer d'autres stratégies de remboursement.

Étape 7 – Conseils en matière de crédit, Programme de remboursement des dettes

Vous pourriez rencontrer un conseiller en matière de crédit d'un organisme de conseils en crédit sans but lucratif. Il pourrait vous recommander de vous inscrire dans un programme de remboursement des dettes. Dans ce cas, il négociera avec vos créanciers pour vous et vous ne ferez qu'un seul paiement par mois à cet organisme, qui à son tour, s'occupera de diviser ce montant et de rembourser vos créanciers. Cela aura une incidence sur votre cote de crédit.

Étape 8 - Proposition de consommateur

Si le montant dû est inférieur à 250 000 \$, vous pouvez travailler avec un syndic de faillite. Il vous aidera à proposer une solution à vos créanciers. Cette solution réduit le solde dû et vous permet de rembourser vos créanciers en cinq ans ou moins.

Chaque créancier a un droit de vote. Ensemble, ils peuvent décider d'accepter ou de rejeter votre proposition. S'ils acceptent et que la cour l'approuve, vous pouvez mettre en oeuvre votre plan. Vous êtes ensuite protégé contre toute autre procédure juridique visant à recouvrer les dettes.

Cette option exige le paiement de frais qui sont inclus dans vos versements. Vous devez également participer à des séances de conseils en matière de crédit. Cela a un effet néfaste sur votre historique de crédit, qui durera trois ans à partir de la date de votre dernier paiement.

Étape 9 - Faillite

Les règles entourant les faillites sont complexes. Il s'agit d'un processus judiciaire par lequel vous vous déclarez incapable de rembourser vos dettes, ou « insolvable ». Vous devez travailler avec un syndic de faillite autorisé. Vous devez également assister à des séances de conseils en matière de crédit. Le syndic peut vous forcer à vendre des biens, comme des oeuvres d'art, des bijoux, des antiquités, une voiture ou même votre maison. Les sommes d'argent sont utilisées pour rembourser vos créanciers.

Le processus vous « libérera » de rembourser la plupart de vos dettes. Il empêchera les créanciers de prendre des actions en justice contre vous. Cependant, la faillite a de sérieux et de très longs effets sur votre cote de crédit. Une première faillite demeurera inscrite dans votre dossier pendant 6 ans à partir de la date de votre libération. Une deuxième y demeurera pendant 14 ans.

Faire faillite peut vous empêcher d'obtenir du crédit ou des prêts, d'acheter une maison ou une voiture, ou même de louer un appartement. Des frais sont imposés quand on fait faillite; ils sont remboursés par versements au cours du processus, qui peut prendre un an ou plus à se conclure.